

# Grand nettoyage dans la masse salariale !

Plus l'établissement communique sur la QVT, plus il affiche vouloir « renforcer la qualité de vie au travail » et moins il y en a...

Plus France Travail affirme que le cœur de métier repose sur son capital humain », plus il malmène ceux et celles qui ne lui conviennent plus, et plus il signe des accords et moins il les respecte....

**Les pratiques sont de plus en plus inquiétantes et concourent à grand nettoyage dans la masse salariale et pour cela tous les moyens sont bons, en voici quelques exemples :**

- Intimidation des agents qui font des fiches de signalement relatives au mal-être professionnel
- Convocation d'agents par l'équipe de direction au retour d'arrêts de travail de moins de 3 mois pour obtenir des explications sur les raisons de leur arrêt
- Non-réponse aux alertes des syndicats sur la santé des agents
- Refus d'appliquer l'accord TH, la CCN...
- Non déclaration de certains accidents de travail que ce soit au niveau local ou régional
- Contestation des préconisations de la médecine du travail par l'employeur
- Pressions de l'employeur sur la médecine du travail pour des préconisations moins contraignantes et les informant de l'absence de possibilité de reclassement
- Devant le manque de volonté de l'Etablissement à trouver des solutions de reclassement, des médecins du travail en sont réduits, pour protéger la santé des salarié.es, à prononcer des inaptitudes qui conduisent aux licenciements.
- Pressions mises sur des agents pour les conduire à la rupture conventionnelle, ou à prendre une disponibilité, ou démissionner
- Sanctions allant jusqu'au licenciement décidées sans appliquer la gradation des sanctions:
- Licenciement pour faute grave pour lesquels l'Etablissement fait des enquêtes à charge ou approximatives
- Déni des représentants du personnel et des organisations syndicales qui alertent sur des situations individuelles de dangers graves

- Des situations où l'établissement ne respecte pas son obligation de protection de la santé de ses salariées, les obligeant à saisir la justice pour faire respecter leurs droits.

Et l'établissement n'hésite plus à multiplier les pourvois en cassation quand il perd en appel.

Nous en sommes donc là aujourd'hui, dans nos réalités quotidiennes, avec cette nouvelle institution qui se veut toute lisse et qui à grand coup de communication veut nous faire croire que tout va très bien dans le meilleur des mondes.

Et comme on n'en est plus à une contradiction près, l'établissement diffuse être à la recherche de nouveaux talents, et pour se rendre attractif explique que France Travail « *est engagé dans une politique de recrutement et de gestion de carrières responsable* » ; alors cet argument en théorie et sur la papier, c'est vrai, mais dans la réalité, c'est FAUX !

Nous devons réagir collectivement face à cet établissement qui broie le personnel, c'est la raison d'être des syndicats de défendre individuellement et collectivement les salarié.e.s.

**Nous appelons l'ensemble des adhérents.es SUD emploi de toutes les régions à se joindre au rassemblement le 17 septembre à 10h devant la DG.**

*(Pour information nous serons en conseil fédéral)*

**Le bureau fédéral solidaires SUD emploi**